

Conjoncture économique et situation de l'industrie

1. Economie

Des signes de faiblesse

I Pas d'accélération au niveau mondial

Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance ont été revues à la baisse par le FMI : 1,6 % aujourd'hui contre 2,2 % anticipés fin juillet. En cause, les déceptions du premier semestre liées à la faiblesse des investissements.

Dans la zone euro, la croissance décélère également (+0,3 %). Après 2 % en 2015, la croissance atteindrait ainsi 1,7 % sur l'année, puis 1,5 % en 2017. L'emploi s'inscrit en augmentation au printemps, se rapprochant de son seuil de début 2008 (154 millions).

Dans le reste du monde, et notamment dans les économies émergentes, l'endettement connaît un nouveau pic lié à la faiblesse des taux d'intérêt. La récession brésilienne se prolonge par ailleurs : le pays a connu une baisse du PIB pour le sixième trimestre consécutif au printemps 2016.

I France : la croissance au ralenti

Après un début d'année plutôt encourageant, la consommation française a diminué au printemps 2016, tout comme les investissements des entreprises. Ils avaient pourtant été jusqu'alors stimulés par la mesure de suramortissement et la progression des taux de marge, qui souffrent aujourd'hui de la hausse du prix du baril.

Fin septembre, l'Insee a donc modifié sa 1^{ère} estimation pour le T2 : le PIB aurait reculé de 0,1 % au lieu de rester stable. Pour 2017, le Gouvernement table par ailleurs sur les mêmes chiffres que 2016 : 1,5 % de croissance, alors même que les facteurs de soutien seront moins porteurs voire auront disparu. Le retour à un déficit de 2,7 % du PIB, après 3,3 % cette année, semble donc peu probable et ouvre une nouvelle accélération des dépenses publiques.

2. Emploi et chômage

Des résultats en dents de scie

I Emploi : des prévisions positives

Après 97 000 créations nettes d'emplois dans le secteur marchand en 2015, l'Insee en anticipe 117 000 pour 2016. A l'inverse toutefois, dans les secteurs non marchands, les créations ralentiraient nettement au S2 (+ 4 000, après + 25 000 au S1), principalement du fait du repli attendu du nombre d'emplois aidés. Au total, 165 000 postes seraient donc créés en 2016, après + 157 000 en 2015.

I Chômage : une nouvelle rechute

Au mois d'août, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a augmenté de 50 200 personnes en France continentale, soit une hausse de 1,4 %, par rapport à juillet, mois dont la baisse de 19 000 personnes est donc nettement effacée. Pour les moins de 25 ans, les chiffres du mois d'août (+2,3 %) confirment la tendance des mois précédents, tout comme pour les plus de 50 ans, désormais en hausse de 5 % sur un an. Le nombre total de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues ressort *in fine* à 6,2 millions de personnes.

3. Industrie

Pas de nette amélioration

I Production : une poussée de l'automobile

En août, la production métallurgique est ressortie à la hausse (+ 2,6 %), tirée par la production automobile, en augmentation de près de 8 %. Dans les autres secteurs, les résultats sont plus nuancés : stagnation dans les biens d'équipement, nouvelle baisse dans les produits métalliques et rechute dans les autres matériels de transports que l'automobile.

I Emploi : tous les secteurs à la peine

Dans la métallurgie, le repli de l'emploi s'est accentué au T2, à - 0,5 %, après une baisse de 0,4 % au T1. Tous les secteurs sont concernés : baisse de 1 % dans les équipements électriques, de 0,8 % dans la mécanique, de 0,5 % dans l'automobile, de 0,2 % dans la réparation des machines et de 0,3 % pour les autres matériels de transport que l'automobile, après plusieurs trimestres de progression.

CHIFFRES CLÉS – Octobre 2016

6,2 Millions	Nombre total de demandeurs d'emploi à la fin du mois d'août 2016	+2,6 %	Variation sur un mois de la production métallurgique en août 2016
+7,6 %	Variation du prix du baril de <i>brent</i> sur un mois en octobre 2016	1,2 %	Prévision de croissance pour 2017 selon le consensus des économistes

Analyse de l'actualité économique et sociale

Nouvel accord emploi dans la métallurgie : un succès du dialogue social au service de la compétitivité et l'emploi

Le 23 septembre dernier, l'UIMM, la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO ont signé un nouvel accord national relatif à l'emploi dans la métallurgie.

Cette signature, née d'un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi dans l'industrie, est l'aboutissement d'un dialogue social constructif engagé il y a plus d'un an avec les organisations syndicales. Il a permis de s'accorder sur des dispositions ambitieuses suivant trois axes :

- **La simplification** des normes s'appliquant aux entreprises de la branche, par la suppression d'anciennes dispositions de la convention collective complexes, sources d'insécurité juridiques et souvent obsolètes (suppression de l'obligation de recherche de reclassement externe auprès des CPREFP/CPTTE par exemple) ;
- **L'assouplissement** du cadre conventionnel par l'introduction de nouvelles flexibilités pour permettre notamment aux entreprises de s'adapter aux aléas de leur activité tout en préservant les compétences et l'emploi dans l'entreprise (Accord de compétitivité de branche ou sectoriel, national ou territorial, organisant le financement des actions par exemple) ;
- **L'expérimentation** comme méthode pour permettre aux entreprises d'innover socialement. C'est le cas notamment de la mise en œuvre, pour la première fois dans un accord de branche, de la modulation pluriannuelle du temps de travail, très utile pour que les entreprises du secteur puissent s'adapter au mieux aux besoins de leurs clients.

La signature de cet accord est la preuve que la faisabilité des réformes à entreprendre repose sur de bons diagnostics, des échanges respectueux et apaisés et sur la confiance mutuelle.

A l'UIMM, nous prenons nos responsabilités pour contribuer activement à l'élaboration du projet économique et social de l'Industrie du 21^{ème} siècle. Notre objectif : créer les conditions d'un environnement favorable à la compétitivité des entreprises industrielles et au développement de l'emploi !

Projet de loi de finances pour 2017 : de nouveaux reniements

L'examen du projet de loi de finances pour 2017 a débuté le 18 octobre à l'Assemblée nationale et si le Gouvernement a volontiers affirmé que son dernier budget serait celui des baisses d'impôt, la réalité semble, une fois encore, toute autre. La baisse de l'impôt sur les sociétés à 28 % concernera en effet uniquement les entreprises qui ne dépendent pas d'un grand groupe et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7,6 millions d'euros par an. La mesure s'annonce par ailleurs déjà complexe : elle consisterait à créer une nouvelle tranche au taux de 28 % pour les bénéfices compris entre 38 000 € et 75 000 €, le taux de 33,3 % étant maintenu au-delà. Alors que la situation exige qu'une telle baisse soit appliquée à toutes les entreprises, le Gouvernement a préféré une demi-mesure, de nature à brouiller encore davantage la fiscalité des entreprises.

Il y a trois ans, l'exécutif s'était par ailleurs engagé, dans le cadre du Pacte de responsabilité, à supprimer la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), une taxe absurde car assise sur le chiffre d'affaires, dont la suppression était donc un choix de raison. Début septembre, il a finalement annoncé qu'elle ne serait pas remise en cause, revenant une fois encore sur ses engagements, et faisant, par là même, payer aux entreprises le financement d'un budget aux objectifs irréalistes.

Les élections professionnelles dans les TPE : un enjeu pour l'avenir

Les élections professionnelles dans les TPE auront lieu du 28 novembre au 12 décembre. Leurs résultats revêtiront une importance particulière puisque les candidats à la présidentielle les examineront avec attention pour arrêter leur propositions sur les syndicats. Pour rappel, en 2012, le taux de participation avait été de 10,2 % et la CGT l'avait emporté avec 29,5 % des voix, devant la CFDT et FO respectivement à 19,2 % et 15,2 %.

À l'agenda de l'UIMM

21 octobre et 4 novembre : négociations sur l'évolution du dispositif conventionnel